



Evacuation d'eaux pluviales

Par **rose4400**, le **07/07/2008** à **22:55**

bonjour et d'avance merci pour l'aide que vous pourrez m'apporter. Voici mon souci; je suis propriétaire d'une maison, mes voisins propriétaires également n'ont pas de décharge pour évacuer les eaux pluviales. Leur bâtiment est légèrement plus haut que le mien. Ils ont juste mis un petit tuyau d'une dizaine de centimètres de leur corniche à la mienne. De ce fait, leur écoulement d'eau se fait dans ma corniche puis dans ma décharge. Je viens de faire refaire entièrement mon toit et ma corniche et l'entrepreneur me dit qu'il n'est pas très recommandé d'évacuer 2 toits sur ma corniche. Cela pourrait m'occasionner de refaire celle-ci plus tôt que cela n'est prévu. Le problème c'est que mes voisins ne veulent rien entendre, sous prétexte que cela fait 30 ans que c'est ainsi. Ils ne veulent pas faire une décharge qui leur serait propre et qui pourtant ne demande que de raccorder à la décharge de leur façade. Ma question est la suivante, dans ce cas ai-je le droit de déconnecter leur tuyau de ma corniche en sachant que cela s'écoulerait sur leur façade sans que je ne m'attire quelques préjudices? Je vous remercie d'avance du temps que vous m'accorderiez pour me répondre. rose

Par **Tisuisse**, le **07/07/2008** à **23:26**

Parfaitement le droit. De plus, renseignez-vous en mairie (assainissement) pour savoir s'il existe une réglementation communale quand à l'évacuation des eaux pluviales.